



EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le 510412022

ID : 029-212901615-20220328-DCM2022\_2\_2-DE

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

N° 2022-2-2

L'an deux mil vingt-deux,  
Le 28 mars à 20H

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022

Madame C. MILIN est nommée secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERNARD Jean-Michel, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, SIMON Mikael, SINIC Aurélie.

Procurations : CARLIER Morgane à GOURVES Muriel, CRENN Rachel à BERTHOLOM Cyril, LE BOSSER Olivia à CORNIC Karine, ROUE Christian à ARZUR Yvon.

### Objet - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'adjoint aux Finances, M. Christian RIVIERE, procède à la présentation par chapitre du compte administratif de l'exercice 2021, qui fait apparaître un excédent de clôture de 500 155,23 € en section de fonctionnement et un solde d'exécution positif de 431 893,25 € en section d'investissement.

Sur proposition du Maire, M. Christian RIVIERE est élu président de séance, conformément aux articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31a 1° du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire s'étant retiré, il est procédé à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ♦ ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2021, qui fait apparaître un excédent de clôture de 500 155,23 € en section de fonctionnement et un solde d'exécution positif de 431 893,25 € en section d'investissement.

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,  
Suivent au registre les signatures des membres présents.  
Pour copie certifié conforme

Le Maire,  
David DEL NERO.



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

